

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 JUIN 2019

ILR PRÉSENTE L'ÉTUDE DES TARIFS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU LUXEMBOURG - 2019

Le service Statistiques et Veille des Marchés de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) publie l'étude des tarifs des services de télécommunications au Luxembourg qui présente un état des tarifs des offres de services mobiles et d'Internet fixe proposées par les prestataires de services sur le marché de détail luxembourgeois début 2019. Au vu des résultats de l'étude, le consommateur peut faire des économies notables suivant l'offre de services mobiles ou d'Internet fixe qu'il aura sélectionnée.

L'étude des tarifs des services de télécommunications au Luxembourg présente les coûts des offres de services mobiles (voix, sms, Internet mobile) et les coûts des offres groupées de services d'Internet fixe par profil de consommation selon l'approche et la méthodologie définies par l'Institut.

Tant au niveau des services mobiles que des services Internet fixe, il est dans l'intérêt du consommateur de prendre connaissance des offres proposées par les différents prestataires de services Internet fixe et de les comparer afin de sélectionner celle qui correspond le mieux à ses besoins de consommation.

Concernant **les services mobiles**, cinq profils de consommation incluant les appels, sms et Internet mobile ont été déterminés selon un niveau d'usage variant de faible à très intensif. Le consommateur peut ainsi repérer le profil qui se rapproche le plus de sa propre consommation et sélectionner l'offre qui répond le mieux à ses besoins à un coût raisonnable.

L'évolution du coût mensuel médian entre 2018 et 2019 permet de montrer que les consommateurs ayant des profils élevés, notamment en Internet mobile, peuvent faire des économies substantielles selon l'offre retenue. En revanche, en ce qui concerne les profils de consommation moins élevée, le coût mensuel des offres proposées par les opérateurs reste stable entre 2018 et 2019.

Concernant **les services Internet fixe**, l'étude des coûts mensuels des services Internet fixe est basée sur un groupement de services qui prend en compte la combinaison de services et la vitesse descendante déclarée par les prestataires. Ainsi, seize profils ont été définis suivant les combinaisons suivantes : l'Internet fixe, l'Internet fixe groupé à la téléphonie fixe, l'Internet fixe groupé à la téléphonie fixe et à la télévision et enfin, les offres groupées de quatre services incluant un abonnement aux services mobiles.

Ces combinaisons sont reprises avec les vitesses suivantes :

- inférieure à 100 Mbps ;
- égale à 100 Mbps ;
- supérieure à 100 Mbps et inférieure à 1000 Mbps ;
- égale à 1000 Mbps.

La comparaison des offres étudiées permet de constater qu'il existe également pour ce segment du marché des opportunités d'économie considérables pour un consommateur avisé. À titre d'exemple, en sélectionnant l'offre Triple Play (téléphonie, Internet, TV) la moins chère par rapport au coût moyen calculé avec une vitesse descendante à 1000 Mbps, l'économie est de 385.80 euros sur base annuelle.

Conformément à la réglementation nationale, les prestataires de services de télécommunications sont tenus de publier des **fiches signalétiques** qui documentent les caractéristiques et les conditions (tarif, forfait, résiliation...) de chacune des offres qu'ils proposent sur le marché. L'ILR publie, sous une forme homogène, à l'attention des consommateurs, les fiches signalétiques dans le registre public des entreprises notifiées fournissant des services aux consommateurs, sur son site, sous le lien : <https://web.ilr.lu/FR/Particuliers/Communications-electroniques/Informations-utiles/Fiche-signalétique>

L'étude des tarifs ainsi que les fiches signalétiques constituent des sources d'information que l'ILR met à la disposition des consommateurs pour améliorer la transparence des offres de services proposées par les prestataires de services de télécommunications. Mieux informé, le consommateur peut ainsi plus facilement sélectionner l'offre qui lui paraît la plus intéressante en termes de coûts mais aussi en termes de services.

Enfin, les résultats de l'étude reflètent la situation du marché de détail des services de télécommunications début 2019, laquelle est susceptible d'évoluer rapidement étant donné le dynamisme du marché des télécommunications.

Les documents peuvent être consultés sous le lien suivant dans la sous-rubrique « Enquêtes » :

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Rapports>

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. (+352) 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.